

**COMMUNIQUE DE PRESSE – 16 novembre 2021**

**Rapatriement d'urgence  
des enfants et des femmes français détenus en Syrie**

**Le rapatriement des enfants et des femmes de nationalité française détenus dans les camps du nord-est de la Syrie s'impose en urgence afin de sauver les enfants à l'approche de l'hiver.**

Du 30 octobre au 3 novembre 2021, la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Conseil National des Barreaux, l'association Avocats Sans Frontières (ASF) France et le député du Rhône Monsieur Hubert JULIEN-LAFERRIERE ont conduit une mission conjointe au Kurdistan irakien et au Rojava (Kurdistan syrien) en vue d'échanger avec les autorités kurdes concernant le sort des familles françaises actuellement détenues au Rojava, dont la question du rapatriement en urgence se pose pour des raisons sanitaires et de protection des droits des enfants.

Cette mission faisait suite à deux premières missions menées par ASF France du 15 au 19 décembre 2020 puis du 26 février au 3 mars 2021, sous mandat du Barreau de Paris, avec l'objectif de préciser la position officielle des autorités du Rojava concernant le jugement des ressortissants étrangers sous leur autorité.

Les membres de la délégation ont rencontré les représentants de l'Administration Autonome du Nord et de l'Est de la Syrie (AANES) qui ont confirmé leur appel aux États européens à rapatrier d'urgence les familles étrangères actuellement détenues dans les camps du nord-est syrien, conformément aux déclarations du secrétaire général des Nations unies du 26 mars 2021 et au cadre global mis en œuvre par les Nations unies pour aider les États au rapatriement de leurs ressortissants détenus en Syrie et en Irak.

Les autorités du Rojava se sont déclarées prêtes à juger sur place les combattants étrangers, afin que les procès se tiennent au plus près des victimes et du lieu de commission des faits, même si les demandes de rapatriement de leurs pays d'origine pourraient être prises en considération. Les magistrats anti-terroristes rencontrés ont toutefois souligné la nécessité d'une coopération avec les autorités judiciaires des pays d'origine et reconnaissent que le jugement des combattants étrangers par les juridictions du nord-est syrien pose de nombreuses difficultés, notamment :

- le nombre insuffisant d'interprètes ;
- l'insuffisance des moyens d'investigation ;
- la difficulté de l'exécution des peines (en termes de suivi et de coût) et la question du lieu de libération des détenus une fois la peine effectuée ; et enfin
- le problème de la reconnaissance des décisions des tribunaux du nord et de l'est de la Syrie par les États européens.

Mais s'agissant des enfants détenus dans les camps du nord-est syrien, le Docteur Abdulkarim OMAR, co-directeur des affaires extérieures du Rojava, a rappelé qu'ils sont des victimes de guerre et a exhorté la France et les autres États européens à les rapatrier sans conditions, avec leurs mères, pour des raisons tant humanitaires que sécuritaires, estimant que les conditions de vie dans les camps et le maintien des enfants au contact d'adultes radicalisés font courir un risque à la communauté internationale toute entière.

De son côté, Madame Îlham AHMED, co-présidente du Conseil exécutif de l'AANES, a dit espérer une clarification de la position de la France à l'égard de ces enfants, rappelant que les autorités du nord-est syrien étaient prêtes à coopérer avec les États européens. Les faits démontrent toutefois que la volonté des États demeure à l'heure actuelle largement insuffisante.

Il est à ce titre nécessaire de rappeler qu'outre la question du rapatriement des ressortissants étrangers, la question de l'acheminement de l'aide humanitaire au Rojava est aujourd'hui cruciale et nécessite une action plus forte de la communauté internationale. Le poste frontière de Faysh Khabur, au nord de la frontière irako-syrienne, demeure ainsi l'unique point d'entrée et de sortie au Rojava – après la fermeture du poste frontière de Yarubiyah (Til Koçer). Il s'agit d'un simple pont flottant sur le Tigre qui ne permet pas le passage de l'aide humanitaire selon les représentants de l'AANES.

**En conséquence, les signataires demandent aux autorités françaises :**

- **d'organiser sans délai le rapatriement en France des enfants et des femmes de nationalité française détenus au Rojava ; et**
- **de mettre en œuvre toutes les actions possibles en vue de garantir l'acheminement de l'aide humanitaire au Rojava.**

\* \* \*

La Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme, le Conseil National des Barreaux, Avocats Sans Frontières (ASF) France et Monsieur Hubert JULIEN-LAFERRIERE tiendront une conférence de presse

**Jeudi 18 novembre à 10h30**

**32 rue de Babylone – 75007 Paris**  
Salle B (réservée par la CNCDH)

Accréditation obligatoire à l'adresse [communication@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:communication@avocatssansfrontieres-france.org)  
(Chloé Larcher +33 (0)5 34 31 17 83)

\* \* \*

Contacts presse de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme :

- Céline BRANAA-ROCHE, Responsable Communication,  
[celine.roche@cncdh.fr](mailto:celine.roche@cncdh.fr), +33 (0)1 42 75 50 27, +33 (0)6 45 18 72 87 ;
- Simon FOREMAN,  
[sf@courrege-foreman.com](mailto:sf@courrege-foreman.com), +33 (0)6 74 75 60 97.

Contacts presse du Conseil National des Barreaux :

- Laurence ROQUES, Présidente de la Commission Libertés et Droits de l'Homme,  
[lroques.avocate@gmail.com](mailto:lroques.avocate@gmail.com), +33 (0)1 53 30 85 60 ;
- Richard SEDILLOT, Expert  
[sedillot.avocat@gmail.com](mailto:sedillot.avocat@gmail.com), +33 (0)1 53 30 85 60.

Contact presse de Monsieur le député du Rhône Hubert JULIEN-LAFERRIERE :

- Chloé PRUDHOMME, +33 (0)6 87 05 46 41.

Contact presse d'Avocats Sans Frontières France :

- Chloé LARCHER, Chargée de communication  
[communication@avocatssansfrontieres-france.org](mailto:communication@avocatssansfrontieres-france.org), +33 (0)5 34 31 17 83 ;
- Matthieu BAGARD, Secrétaire général  
[bagard.matthieu@avocat-conseil.fr](mailto:bagard.matthieu@avocat-conseil.fr), +33 (0)1 40 05 50 82.